

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE  
L'AIRE DE JEUX AVENUE JEAN MARION  
N° 2021 – PERM 8**

**Le maire de la commune de JUZIERS,**

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales ;  
Considérant que, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, il y a lieu de réglementer l'utilisation des aires de jeux mises à la disposition du public :

**ARRETE :**

**Article 1.** Cet arrêté remplace et annule l'arrêté du 8 septembre 2011 « Utilisation des aires de jeux » uniquement pour l'aire de jeux située avenue Jean Marion

**Article 2.** L'utilisation des aires de jeux est autorisée tous les jours de 10h00 à 19h00

**Article 3.** L'accès aux aires de jeux est interdit aux chiens et autres animaux, ainsi qu'aux véhicules à moteur.

**Article 4.** Sont interdits sur les aires de jeux :

- l'utilisation d'appareils sonores, instruments de musique, etc. ;
- l'usage de tout engin dangereux (pistolets à billes, frondes, pétards...).
- l'utilisation de ballons, balles, etc.

**Article 5.** Les enfants fréquentant les aires de jeux restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne adulte les accompagnant, lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âges auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

**Article 6.** Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de panneaux indiquant les horaires d'ouverture de l'aire de jeux et le mode d'emploi des activités, ainsi que de l'entretien de ces installations.

**Article 4.** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5.** Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

**Article 6.** Madame le maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 27 avril 2021.

Le Maire, Ketty VARIN.

